

L'attitude que les Trois ont l'intention d'adopter à la conférence au sommet, pour ce qui est de la question de l'Allemagne et de Berlin, a fait l'objet d'une approbation générale, et, d'une façon générale, on a admis qu'il fallait laisser aux Trois le soin de déterminer la meilleure façon d'exposer l'attitude occidentale lors de cette conférence. Le Conseil de l'OTAN a réaffirmé publiquement que seule une réunification fondée sur l'auto-détermination pourra régler le problème allemand. Il a rappelé sa déclaration du 16 décembre 1958 et s'est dit, encore une fois, déterminé à protéger la liberté de Berlin-Ouest.

Les rapports entre l'Est et l'Ouest ont constitué les trois groupes généraux de questions qui ont été examinées. Cela englobe, bien entendu, un secteur assez vaste, entre autres l'établissement de rapports dans le domaine culturel et celui des renseignements, la possibilité de débattre avec l'Union soviétique au sommet des questions relatives au commerce et à l'assistance, ainsi que d'autres questions économiques. On a aussi discuté des concepts de détente, mot qu'on emploie beaucoup dernièrement pour désigner un relâchement de la tension, et aussi de la question de la coexistence pacifique. On en est venu à la conclusion, notamment, que les membres de l'OTAN désirent une véritable détente internationale, c'est-à-dire une collaboration pacifique entre tous les États, et non seulement une absence d'hostilités. On a ajouté ensuite une condition. Un climat de détente n'est possible qu'à condition de s'étendre à toutes les parties du monde et la coexistence pacifique n'est pas satisfaisante si elle sert de prétexte à l'Union soviétique pour continuer ses attaques par la propagande contre des membres individuels. Il semble y avoir une détente en ce qui concerne le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, la France, et ainsi de suite, mais de toute évidence, la situation est quelque peu différente dans le cas de l'Allemagne de l'Ouest et de la Grèce, par exemple. Comme ces pays sont la cible de propagande et de pressions de toutes sortes, le conseil a décidé effectivement qu'une détente devrait être indivisible, autrement dit, qu'elle devrait s'appliquer à tous les pays.

Le Canada s'est rallié à l'idée que l'Ouest devrait aborder la conférence au sommet disposé à débattre, d'une façon générale, avec l'Union soviétique les problèmes relatifs au commerce. Nous avons également déclaré, au sein du Conseil de l'OTAN, qu'il serait souhaitable d'avoir une discussion générale au sommet sur la limitation du trafic des armes au moyen d'une information internationale intéressant aussi bien les pays importateurs que les pays exportateurs. Autrement dit, tout pays exportant des armes soumettrait la

liste de ses exportations à un organisme international quelconque, de même que tout pays acquérant ces armes. Cette tâche pourrait peut-être être accomplie par l'organisation internationale de désarmement proposée par l'Ouest, si on s'entendait pour instituer une telle organisation.

De plus, plusieurs déclarations individuelles très intéressantes ont été faites à la conférence, sur les événements se déroulant dans certaines régions particulières, déclarations que je ne peux néanmoins révéler à la Chambre, étant donné leur nature.

Juste avant de quitter Istanbul et plus tard à Londres, nous avons entendu parler de l'incident à propos de l'avion américain qui a été abattu. Le gouvernement canadien estime que l'incident est très grave et qu'il fait ressortir très nettement la nécessité urgente d'un accord sur le désarmement. Si de tels incidents se répètent, un de ces jours il suffira peut-être d'un incident du genre pour déclencher une guerre nucléaire. Cela révèle très clairement, croyons-nous, la nécessité pour les deux camps, Est et Ouest, de conclure un accord sur le désarmement.

Nous tenons, notez-le bien, au désarmement sous surveillance. Un incident de ce genre ne se produirait pas s'il existait un système convenable d'inspection. De temps à autre, les honorables députés se le rappellent, le gouvernement actuel a émis l'avis que le Canada consentirait à l'inspection aérienne de son territoire si les Soviétiques faisaient de même pour une région équivalente de l'autre côté de l'Arctique. Je ne répéterai pas les déclarations que le premier ministre a faites sur le sujet, mais j'ai ici une lettre qu'il a écrite le 9 mai 1958 au premier ministre Khrouchtchev et qui est ainsi conçue:

Si la situation de l'Arctique vous préoccupe véritablement et si vous désirez écarter l'éventualité d'une attaque imprévue par voie des régions polaires, j'ai peine à comprendre que vous rejetiez une proposition destinée à accroître la sécurité mutuelle dans cette région.

Le Canada avait déjà fait la proposition, mais elle avait été rejetée.

Qu'il me soit permis de redire, monsieur le président, que le Canada maintient son offre de soumettre à un système international d'inspection et de contrôle n'importe quelle région de son territoire, sous réserve d'une concession identique de la part du gouvernement soviétique. Je veux espérer que cette formule d'entente vous paraîtra acceptable, non seulement comme preuve de notre bonne foi, mais encore comme première étape expérimentale vers un système international de sauvegardes contre toute attaque-surprise. Vous admettez qu'une guerre atomique peut éclater par suite d'un accident ou d'une faute de calcul; les Canadiens ne peuvent donc difficilement comprendre pourquoi vous écarterez l'idée de discussions (même d'ordre purement technique) visant à examiner la possibilité d'un système international de contrôle.